

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- Secteur délimité au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
- Limite administrative

Eléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâtiment remarquable
- Bâtiment
- Eglise
- Moulin
- Portail/Portche
- Elément architectural
- Cheminée
- Croix
- Lavoir
- Tour

Patrimoine naturel :

- Haie
- Etendue d'eau



quatre vallées
communauté de communes

Pièce 4.1

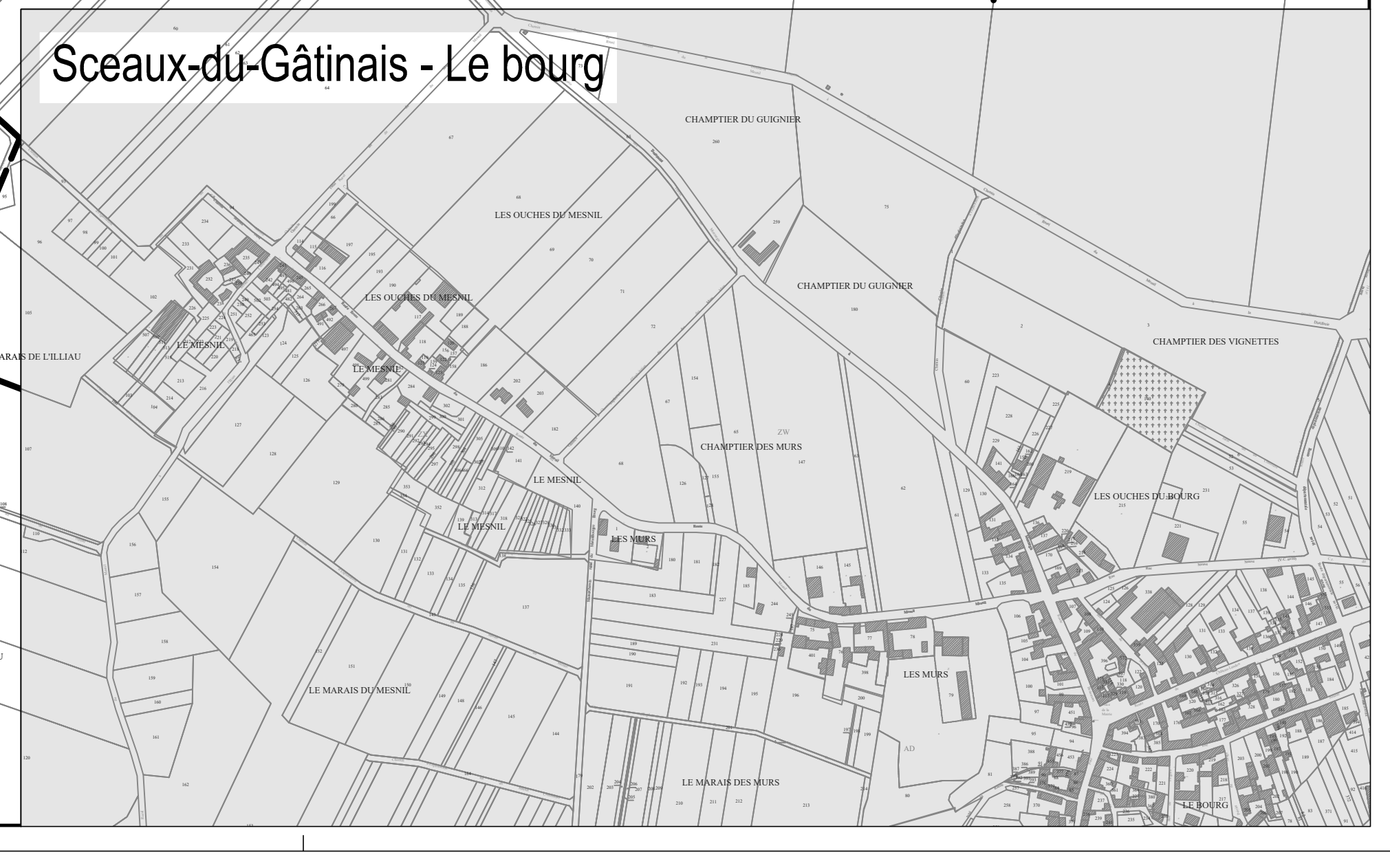
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLAN DE ZONAGE
Sceaux-du-Gâtinais
Ouest

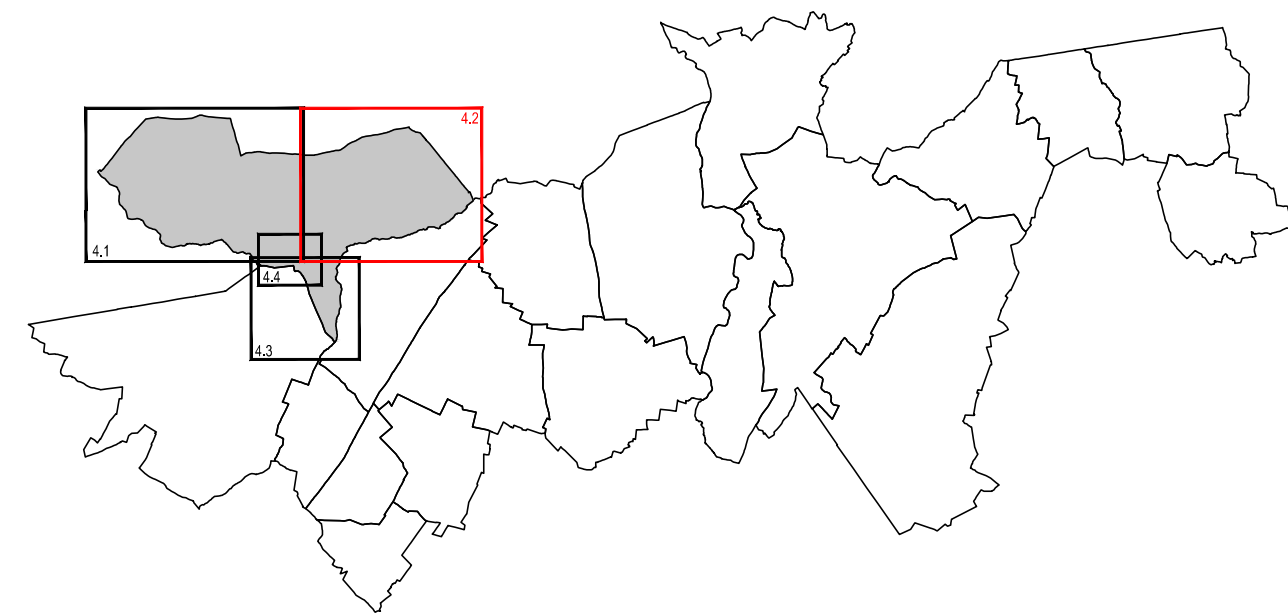
Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	2 février 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

ecmo Eomo sas - 1, rue Népoie - 45700 Villemandeur



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Sceaux-du-Gâtinais
Est

Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	2 février 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

ecmo Ecma sss - 1, rue Niepoce - 45700 Villemandeur



Sceaux-du-Gâtinais - Le bourg

$$-Y = 6778.000$$
$$-Y = 6777.500$$
$$-Y = 6777,000$$

Nzh

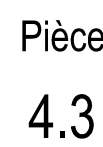
A

A

A

A

A

$$Y = \epsilon$$
$$Y = e$$
$$Y = \{$$


Echelle : 1/5000

 **ecmo** Ecmo sas - 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur

—+— Limite administrative

$$-Y = 6775.500$$
$$X = 670.000$$
 $x = 670.500$
$$Y = 6.71 \text{ 000}$$
$$x = 671,500$$

Echelle : 1/2500

Objet	Date
Approuvé le	2 février 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

Emplacement réservé		
	Objet	Bénéficiaire
(S1)	Aménagement d'un espace public	Commune
(S2)	Elargissement de voie	Commune
(S3)	Accès	Commune
(S4)	Aménagement d'un espace public	Commune
(S5)	Elargissement de voie	Commune

Éléments du paysage à préserver	
Patrimoine architectural :	
	Bâti/ouvrage remarquable
	Bâtiment
	Eglise
	Moulin
	Portail/Porche
	Élément architectural
	Cheminée
	Croix
	Lavoir
	Tour
Patrimoine naturel :	
	Haie
	Etendue d'eau

